

RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 45/2023

SÉANCE DU MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 27 novembre 2023)

Présents : 14

Absents : 5

(Pouvoirs : 1)

Présents : Mesdames Odile JACOB-VARLET, Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Antoine DORR, Michel DUMONT, Jean-Luc BOHL, Philippe HARDY, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés : Thierry HORY (pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Claire ANCEL, Jean BAUCHEZ, Bertrand DUVAL, Frédéric NAVROT

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
SIGNALISATION VERTICALE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'Eurométropole de Metz offre la possibilité à ses communes membres et ses satellites, de bénéficier de groupements de commandes. Ces groupements de commandes constituent une possibilité pour la Régie de tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le groupement de commandes « Signalisation verticale » répond à un besoin actuel de la Régie.

Aussi, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration :

- De se prononcer sur l'adhésion de la Régie à ce groupement de commandes
- D'autoriser la Directrice de la Régie à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe ainsi que tout document relatif à ce groupement.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2023,

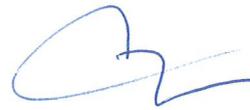
CONSIDÉRANT que le groupement de commandes « Signalisation verticale » de l'Eurométropole de Metz répond à un besoin actuel de la Régie,

VALIDE l'adhésion de la Régie au groupement de commandes « Signalisation verticale » de l'Eurométropole de Metz

AUTORISE la Directrice de la Régie à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe ainsi que tout document relatif à ce groupement.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 6 décembre 2023,

Le Président,



Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.